



**Convention relative aux droits  
des personnes handicapées**

Distr. générale  
5 avril 2012  
Français  
Original: anglais

---

**Comité des droits des personnes handicapées**

**Rapport du Comité des droits des personnes  
handicapées sur sa cinquième session  
(11-15 avril 2011)**

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et au Protocole facultatif s’y rapportant .....	1–2	3
II. Ouverture de la cinquième session du Comité .....	3–6	3
III. Composition du Comité .....	7–9	3
IV. Élection du Bureau .....	10	4
V. Méthodes de travail .....	11–12	4
VI. Activités se rapportant au Protocole facultatif .....	13	5
VII. Autres décisions .....	14–15	5
VIII. Sessions futures .....	16–17	5
IX. Coopération avec les organes concernés .....	18–21	5
A. Coopération avec des organismes des Nations Unies .....	18–20	5
B. Coopération avec les organisations non gouvernementales.....	21	6
X. Examen des rapports soumis en application de l’article 35 de la Convention .....	22	6
 Annexes		
I. États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et au Protocole facultatif s’y rapportant – situation au 15 avril 2011 .....		7
II. Soumission de rapports par les États parties conformément à l’article 35 de la Convention – situation au 15 avril 2011.....		14
III. Membres du Comité des droits des personnes handicapées et date d’expiration de leur mandat.....		17
IV. Décisions adoptées par le Comité à sa cinquième session .....		18
V. Groupes de travail du Comité .....		19
VI. Demande de temps de réunion supplémentaire faite au Conseil économique et social et à l’Assemblée générale .....		20

## **I. États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et au Protocole facultatif s'y rapportant**

1. Au 15 avril 2011, date de clôture de la cinquième session du Comité des droits des personnes handicapées, 99 États étaient parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et 61 au Protocole facultatif s'y rapportant.
2. La liste des États parties à la Convention et celle des États parties au Protocole facultatif figurent à l'annexe I du présent rapport.

## **II. Ouverture de la cinquième session du Comité**

3. La session a été ouverte par le Président, Ronald McCallum, qui a souhaité la bienvenue aux huit nouveaux membres du Comité et les a invités à faire la déclaration solennelle prévue à l'article 14 du Règlement intérieur du Comité. Le Président a souligné que les travaux des quatre premières sessions étaient essentiellement d'ordre préparatoire et devaient permettre au Comité d'entreprendre les tâches qui lui avaient été confiées au titre de la Convention. Le Président a pris note de la soumission le 3 mai 2010 (par l'Espagne) du premier rapport au Comité, et il a dirigé le premier dialogue du Comité avec un État partie, à savoir la Tunisie.
4. La Directrice de la Division de la recherche et du droit au développement du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Marcia Kran, a formulé des observations liminaires. Elle a souhaité la bienvenue aux membres nouvellement élus et a souligné qu'il était réconfortant de voir l'intérêt manifesté pour les droits des personnes handicapées, avec plus d'une centaine d'États ayant ratifié la Convention au cours des quatre années suivant l'ouverture de l'instrument à la ratification, mais que la tâche du Comité allait augmenter notablement. Le Comité étant sur le point de tenir son premier dialogue avec un État partie, M<sup>me</sup> Kran l'a encouragé à formuler des observations et des recommandations précises, claires et ciblées. Elle l'a invité à étudier la question des ressources et de la réalisation progressive des droits économiques, sociaux et culturels, faisant observer que cette réalisation progressive était, pour beaucoup, une notion souvent négligée et mal comprise. Elle a conclu en faisant part des travaux accomplis par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme dans le domaine des droits relatifs au handicap, et notamment de l'engagement dans les pays, du développement des connaissances, de la mise au point et de la mise en œuvre d'outils, de l'amélioration de l'accessibilité au sein du système des Nations Unies, et du renforcement des organes conventionnels.
5. Le Comité a examiné et adopté l'ordre du jour et le programme de travail provisoires de sa cinquième session (CRPD/C/5/1). Il a également adopté le rapport sur sa quatrième session (CRPD/C/4/3).
6. Le Président a rendu compte des activités menées entre les troisième et cinquième sessions du Comité.

## **III. Composition du Comité**

7. Le Comité des droits des personnes handicapées a été institué conformément au paragraphe 1 de l'article 34 de la Convention et ses 12 premiers membres ont été élus par la Conférence des États parties, le 3 novembre 2008. Le 3 septembre 2010 a eu lieu la deuxième série d'élections, lors de laquelle les six sièges des membres du Comité dont le

mandat arrivait à échéance le 31 décembre 2010 ont été mis aux voix, ainsi que les six sièges supplémentaires créés en application du paragraphe 2 de l'article 34 de la Convention, le nombre d'États parties à la Convention ayant atteint 80. Sur les 12 sièges en jeu dans les élections, quatre ont été pourvus par des membres siégeant déjà, et huit ont été pourvus par de nouveaux membres.

8. Les nouveaux membres du Comité dont le nom suit ont fait une déclaration solennelle, conformément à l'article 14 du Règlement intérieur du Comité, lors de l'ouverture de la cinquième session, le 11 avril 2011:

- M<sup>me</sup> Theresia Degener
- M. Gábor Gombos
- M<sup>me</sup> Fatiha Hadj-Salah
- M. Kim Hyung Shik
- M. Stig Langvad
- M<sup>me</sup> Silvia Judith Quan Chang
- M. Carlos Ríos Espinosa
- M. Damjan Tatić

9. La liste des membres du Comité au 15 avril 2011, dans laquelle est précisée la durée de leur mandat, figure à l'annexe II du présent rapport. Tous les membres ont participé à la cinquième session.

#### **IV. Élection du Bureau**

10. L'élection du Bureau s'est déroulée sous la conduite du Chef de la Division des traités des droits de l'homme, du Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Les membres ci-après ont été élus pour un mandat de deux ans, conformément aux articles 15, 16 et 17 du Règlement intérieur du Comité:

<i>Présidence:</i>	Ronald McCallum
<i>Vice-présidence:</i>	Maria Soledad Cisternas Reyes
<i>Vice-présidence:</i>	Edah W. Maina
<i>Vice-présidence:</i>	Jia Yang
<i>Rapporteur:</i>	Theresia Degener

#### **V. Méthodes de travail**

11. Le Comité a débattu de diverses questions ayant trait à ses méthodes de travail, notamment les suivantes:

- a) Soumission des rapports des États parties, organisation de l'examen de ces rapports et dialogue avec les représentants des États parties;
- b) Rôles et responsabilités des nouveaux membres du Bureau;
- c) Méthodes de travail, composition du Comité et plan d'action pour les groupes de travail;

- d) Priorités du Comité, au cas où du temps supplémentaire de réunion serait accordé en 2012;
  - e) Possibilité d'une déclaration ou de directives se rapportant aux échanges entre le Comité, les organisations non gouvernementales et les mécanismes indépendants;
  - f) Adoption de critères pour la publication de déclarations aux médias.
12. Le Comité a examiné et adopté ses méthodes de travail révisées (CRPD/C/5/4).

## **VI. Activités se rapportant au Protocole facultatif**

13. Le Comité a été informé par Maria Soledad Cisternas Reyes, Rapporteuse pour les requêtes, et par la Section des requêtes du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, des activités menées au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et de la correspondance reçue par le Comité depuis l'entrée en vigueur du Protocole. Le Comité a également examiné une note d'information sur les travaux du Groupe des requêtes, ainsi que la fiche d'information et les directives sur la procédure relative à la soumission de communications au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention. Il a décidé de mettre au point la version définitive de ces deux derniers documents durant la période intersessions et de les mettre à disposition sur la page Web du Comité.

## **VII. Autres décisions**

14. Le Comité a examiné et adopté son premier rapport biennal au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale (A/66/55).
15. Le Comité a pris un certain nombre d'autres décisions, qui sont énumérées à l'annexe IV du présent rapport.

## **VIII. Sessions futures**

16. Conformément au calendrier des conférences adopté par l'Assemblée générale, le Comité a confirmé les dates de sa sixième session, à savoir du 19 au 23 septembre 2011, à Genève.
17. Le Comité a décidé qu'à sa session suivante, il examinerait le rapport initial de l'Espagne (CRPD/C/SPA/1) dans le cadre d'un dialogue constructif, et adopterait la liste des points à traiter lors de l'examen du rapport initial de la Chine (CRPD/C/CHN/1) et de celui du Pérou (CRPD/C/PER/1).

## **IX. Coopération avec les organes concernés**

### **A. Coopération avec des organismes des Nations Unies**

18. Le 11 avril 2011 (44<sup>e</sup> séance), le Comité s'est réuni avec les représentants du Département des affaires économiques et sociales et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance afin de débattre des moyens de coopérer, conformément aux dispositions de l'article 38 de la Convention.
19. À sa 45<sup>e</sup> séance, le Rapporteur spécial de la Commission du développement spécial chargé d'étudier la situation des personnes handicapées a fait part au Comité de ses

activités et de son mandat; les membres du Comité ont débattu des moyens de renforcer la coopération avec le Rapporteur spécial.

20. À sa 51<sup>e</sup> séance, un représentant du Bureau régional du Haut-Commissariat à Bruxelles a informé le Comité des incidences de la ratification de la Convention par l'Union européenne, en décembre 2010. La Convention est le premier instrument de l'ONU relatif aux droits de l'homme à être ratifié par une organisation régionale.

## **B. Coopération avec les organisations non gouvernementales**

21. À sa 44<sup>e</sup> séance, le 11 avril 2011, le Comité a entendu les représentants des organisations non gouvernementales suivantes: International Disability Alliance, Inclusion Japan et la Fédération mondiale des sourds.

## **X. Examen des rapports soumis en application de l'article 35 de la Convention**

22. Au cours de sa cinquième session, le Comité a tenu son premier dialogue constructif avec un État partie au sujet du rapport que celui-ci avait soumis en application de l'article 35 de la Convention. Il a examiné le rapport initial de la Tunisie (CRPD/C/TUN/1) à ses 46<sup>e</sup>, 47<sup>e</sup> et 48<sup>e</sup> séances, tenues les 12 et 13 avril 2011, et à sa 52<sup>e</sup> séance, il a adopté ses observations finales sur ledit rapport (CRPD/C/TUN/CO/1) (voir la page Web consacrée à la cinquième session, à l'adresse <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CRPD/Pages/Session5.aspx>).

## Annexes

### Annexe I

#### États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et au Protocole facultatif s'y rapportant – situation au 15 avril 2011

##### A. États parties ayant signé ou ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées

<i>État partie</i>	<i>Signature</i>	<i>Confirmation formelle<sup>c</sup>, adhésion<sup>a</sup>, ratification</i>
Afrique du Sud	30 mars 2007	30 novembre 2007
Albanie	22 décembre 2009	
Algérie	30 mars 2007	4 décembre 2009
Allemagne	30 mars 2007	24 février 2009
Andorre	27 avril 2007	
Antigua-et-Barbuda	30 mars 2007	
Arabie saoudite		24 juin 2008 <sup>a</sup>
Argentine	30 mars 2007	2 septembre 2008
Arménie	30 mars 2007	22 septembre 2010
Australie	30 mars 2007	17 juillet 2008
Autriche	30 mars 2007	26 septembre 2008
Azerbaïdjan	9 janvier 2008	28 janvier 2009
Bahreïn	25 juin 2007	
Bangladesh	9 mai 2007	30 novembre 2007
Barbade	19 juillet 2007	
Belgique	30 mars 2007	2 juillet 2009
Bénin	8 février 2008	
Bhoutan	21 septembre 2010	
Bolivie (État plurinational de)	13 août 2007	16 novembre 2009
Bosnie-Herzégovine	29 juillet 2009	12 mars 2010
Brésil	30 mars 2007	1 <sup>er</sup> août 2008
Brunéi Darussalam	18 décembre 2007	
Bulgarie	27 septembre 2007	
Burkina Faso	23 mai 2007	23 juillet 2009
Burundi	26 avril 2007	
Cambodge	1 <sup>er</sup> octobre 2007	
Cameroun	1 <sup>er</sup> octobre 2008	
Canada	30 mars 2007	11 mars 2010
Cap-Vert	30 mars 2007	
Chili	30 mars 2007	29 juillet 2008

<i>État partie</i>	<i>Signature</i>	<i>Confirmation formelle, adhésion<sup>a</sup>, ratification</i>
Chine	30 mars 2007	1 <sup>er</sup> août 2008
Chypre	30 mars 2007	
Colombie	30 mars 2007	
Comores	26 septembre 2007	
Congo	30 mars 2007	
Costa Rica	30 mars 2007	1 <sup>er</sup> octobre 2008
Côte d'Ivoire	7 juin 2007	
Croatie	30 mars 2007	15 août 2007
Cuba	26 avril 2007	6 septembre 2007
Danemark	30 mars 2007	24 juillet 2009
Dominique	30 mars 2007	
Égypte	4 avril 2007	14 avril 2008
El Salvador	30 mars 2007	14 décembre 2007
Émirats arabes unis	8 février 2008	19 mars 2010
Équateur	30 mars 2007	3 avril 2008
Espagne	30 mars 2007	3 décembre 2007
Estonie	25 septembre 2007	
États-Unis d'Amérique	30 juillet 2009	
Éthiopie	30 mars 2007	7 juillet 2010
Ex-République yougoslave de Macédoine	30 mars 2007	
Fédération de Russie	24 septembre 2008	
Fidji	2 juin 2010	
Finlande	30 mars 2007	
France	30 mars 2007	18 février 2010
Gabon	30 mars 2007	1 <sup>er</sup> octobre 2007
Géorgie	10 juillet 2009	
Ghana	30 mars 2007	
Grèce	30 mars 2007	
Grenade	12 juillet 2010	
Guatemala	30 mars 2007	7 avril 2009
Guinée	16 mai 2007	8 février 2008
Guyana	11 avril 2007	
Haïti		23 juillet 2009 <sup>a</sup>
Honduras	30 mars 2007	14 avril 2008
Hongrie	30 mars 2007	20 juillet 2007
Îles Cook		8 mai 2009 <sup>a</sup>
Îles Salomon	23 septembre 2008	
Inde	30 mars 2007	1 <sup>er</sup> octobre 2007
Indonésie	30 mars 2007	
Iran (République islamique d')		23 octobre 2009 <sup>a</sup>



<i>État partie</i>	<i>Signature</i>	<i>Confirmation formelle<sup>c</sup>, adhésion<sup>b</sup>, ratification</i>
Irlande	30 mars 2007	
Islande	30 mars 2007	
Israël	30 mars 2007	
Italie	30 mars 2007	15 mai 2009
Jamaïque	30 mars 2007	30 mars 2007
Japon	28 septembre 2007	
Jordanie	30 mars 2007	31 mars 2008
Kazakhstan	11 décembre 2008	
Kenya	30 mars 2007	19 mai 2008
Lesotho		2 décembre 2008 <sup>a</sup>
Lettonie	18 juillet 2008	1 <sup>er</sup> mars 2010
Liban	14 juin 2007	
Libéria	30 mars 2007	
Libye	1 <sup>er</sup> mai 2008	
Lituanie	30 mars 2007	18 août 2010
Luxembourg	30 mars 2007	
Madagascar	25 septembre 2007	
Malaisie	8 avril 2008	19 juillet 2010
Malawi	27 septembre 2007	27 août 2009
Maldives	2 octobre 2007	5 avril 2010
Mali	15 mai 2007	7 avril 2008
Malte	30 mars 2007	
Maroc	30 mars 2007	8 avril 2009
Maurice	25 septembre 2007	8 janvier 2010
Mexique	30 mars 2007	17 décembre 2007
Monaco	23 septembre 2009	
Mongolie		13 mai 2009 <sup>a</sup>
Monténégro	27 septembre 2007	2 novembre 2009
Mozambique	30 mars 2007	
Namibie	25 avril 2007	4 décembre 2007
Népal	3 janvier 2008	7 mai 2010
Nicaragua	30 mars 2007	7 décembre 2007
Niger	30 mars 2007	24 juin 2008
Nigéria	30 mars 2007	24 septembre 2010
Norvège	30 mars 2007	
Nouvelle-Zélande	30 mars 2007	25 septembre 2008
Oman	17 mars 2008	6 janvier 2009
Ouganda	30 mars 2007	25 septembre 2008
Ouzbékistan	27 février 2009	
Pakistan	25 septembre 2008	

<i>État partie</i>	<i>Signature</i>	<i>Confirmation formelle<sup>c</sup>, adhésion<sup>a</sup>, ratification</i>
Panama	30 mars 2007	7 août 2007
Paraguay	30 mars 2007	3 septembre 2008
Pays-Bas	30 mars 2007	
Pérou	30 mars 2007	30 janvier 2008
Philippines	25 septembre 2007	15 avril 2008
Pologne	30 mars 2007	
Portugal	30 mars 2007	23 septembre 2009
Qatar	9 juillet 2007	13 mai 2008
République arabe syrienne	30 mars 2007	10 juillet 2009
République centrafricaine	9 mai 2007	
République de Corée	30 mars 2007	11 décembre 2008
République de Moldova	30 mars 2007	21 septembre 2010
République démocratique populaire lao	15 janvier 2008	25 septembre 2009
République dominicaine	30 mars 2007	18 août 2009
République tchèque	30 mars 2007	28 septembre 2009
République-Unie de Tanzanie	30 mars 2007	10 novembre 2009
Roumanie	26 septembre 2007	31 janvier 2011
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	30 mars 2007	8 juin 2009
Rwanda		15 décembre 2008 <sup>a</sup>
Saint-Marin	30 mars 2007	22 février 2008
Saint-Vincent-et-les Grenadines		29 octobre 2010 <sup>a</sup>
Sénégal	25 avril 2007	7 septembre 2010
Serbie	17 décembre 2007	31 juillet 2009
Seychelles	30 mars 2007	2 octobre 2009
Sierra Leone	30 mars 2007	4 octobre 2010
Slovaquie	26 septembre 2007	26 mai 2010
Slovénie	30 mars 2007	24 avril 2008
Soudan	30 mars 2007	24 avril 2009
Sri Lanka	30 mars 2007	
Suède	30 mars 2007	15 décembre 2008
Suriname	30 mars 2007	
Swaziland	25 septembre 2007	
Thaïlande	30 mars 2007	29 juillet 2008
Togo	23 septembre 2008	1 <sup>er</sup> mars 2011
Tonga	15 novembre 2007	
Trinité-et-Tobago	27 septembre 2007	
Tunisie	30 mars 2007	2 avril 2008
Turkménistan		4 septembre 2008 <sup>a</sup>
Turquie	30 mars 2007	28 septembre 2009
Ukraine	24 septembre 2008	4 février 2010

<i>État partie</i>	<i>Signature</i>	<i>Confirmation formelle<sup>c</sup>, adhésion<sup>a</sup>, ratification</i>
Union européenne	30 mars 2007	23 décembre 2010 <sup>c</sup>
Uruguay	3 avril 2007	11 février 2009
Vanuatu	17 mai 2007	23 octobre 2008
Viet Nam	22 octobre 2007	
Yémen	30 mars 2007	26 mars 2009
Zambie	9 mai 2008	1 <sup>er</sup> février 2010

## **B. États parties au Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées**

<i>État partie</i>	<i>Signature</i>	<i>Confirmation formelle<sup>c</sup>, adhésion<sup>a</sup>, ratification</i>
Afrique du Sud	30 mars 2007	30 novembre 2007
Algérie	30 mars 2007	
Allemagne	30 mars 2007	24 février 2009
Andorre	27 avril 2007	
Antigua-et-Barbuda	30 mars 2007	
Arabie saoudite		24 juin 2008 <sup>a</sup>
Argentine	30 mars 2007	2 septembre 2008
Arménie	30 mars 2007	
Australie		21 août 2009 <sup>a</sup>
Autriche	30 mars 2007	26 septembre 2008
Azerbaïdjan	9 janvier 2008	28 janvier 2009
Bangladesh		12 mai 2008 <sup>a</sup>
Belgique	30 mars 2007	2 juillet 2009
Bénin	8 février 2008	
Bolivie (État plurinational de)	13 août 2007	16 novembre 2009
Bosnie-Herzégovine	29 juillet 2009	12 mars 2010
Brésil	30 mars 2007	1 <sup>er</sup> août 2008
Bulgarie	18 décembre 2008	
Burkina Faso	23 mai 2007	23 juillet 2009
Burundi	26 avril 2007	
Cambodge	1 <sup>er</sup> octobre 2007	
Cameroun	1 <sup>er</sup> octobre 2008	
Chili	30 mars 2007	29 juillet 2008
Chypre	30 mars 2007	
Congo	30 mars 2007	
Costa Rica	30 mars 2007	1 <sup>er</sup> octobre 2008
Côte d'Ivoire	7 juin 2007	
Croatie	30 mars 2007	15 août 2007
El Salvador	30 mars 2007	14 décembre 2007
Émirats arabes unis	12 février 2008	

<i>État partie</i>	<i>Signature</i>	<i>Confirmation formelle<sup>c</sup>, adhésion<sup>b</sup>, ratification</i>
Équateur	30 mars 2007	3 avril 2008
Espagne	30 mars 2007	3 décembre 2007
Ex-République yougoslave de Macédoine	29 juillet 2009	
Fidji	2 juin 2010	
Finlande	30 mars 2007	
France	23 septembre 2008	18 février 2010
Gabon	25 septembre 2007	
Géorgie	10 juillet 2009	
Ghana	30 mars 2007	
Grèce	27 septembre 2007	
Guatemala	30 mars 2007	7 avril 2009
Guinée	31 août 2007	8 février 2008
Haïti		23 juillet 2009 <sup>a</sup>
Honduras	23 août 2007	16 août 2010
Hongrie	30 mars 2007	20 juillet 2007
Îles Cook		8 mai 2009 <sup>a</sup>
Îles Salomon	24 septembre 2009	
Islande	30 mars 2007	
Italie	30 mars 2007	15 mai 2009
Jamaïque	30 mars 2007	
Jordanie	30 mars 2007	
Kazakhstan	11 décembre 2008	
Lettonie	22 janvier 2010	31 août 2010
Liban	14 juin 2007	
Libéria	30 mars 2007	
Lituanie	30 mars 2007	18 août 2010
Luxembourg	30 mars 2007	
Madagascar	25 septembre 2007	
Mali	15 mai 2007	7 avril 2008
Malte	30 mars 2007	
Maroc		8 avril 2009 <sup>a</sup>
Maurice	25 septembre 2007	
Mexique	30 mars 2007	17 décembre 2007
Mongolie		13 mai 2009 <sup>a</sup>
Monténégro	27 septembre 2007	2 novembre 2009
Namibie	25 avril 2007	4 décembre 2007
Népal	3 janvier 2008	7 mai 2010
Nicaragua	21 octobre 2008	2 février 2010
Niger	2 août 2007	24 juin 2008
Nigéria	30 mars 2007	24 septembre 2010

<i>État partie</i>	<i>Signature</i>	<i>Confirmation formelle<sup>c</sup>, adhésion<sup>b</sup>, ratification</i>
Ouganda	30 mars 2007	25 septembre 2008
Panama	30 mars 2007	7 août 2007
Paraguay	30 mars 2007	3 septembre 2008
Pérou	30 mars 2007	30 janvier 2008
Portugal	30 mars 2007	23 septembre 2009
Qatar	9 juillet 2007	
République arabe syrienne		10 juillet 2009 <sup>a</sup>
République centrafricaine	9 mai 2007	
République dominicaine	30 mars 2007	18 août 2009
République tchèque	30 mars 2007	
République-Unie de Tanzanie	29 septembre 2008	10 novembre 2009
Roumanie	25 septembre 2008	
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du nord	26 février 2009	7 août 2009
Rwanda		15 décembre 2008 <sup>a</sup>
Saint-Marin	30 mars 2007	22 février 2008
Saint-Vincent-et-les Grenadines		29 octobre 2010 <sup>a</sup>
Sénégal	25 avril 2007	
Serbie	17 décembre 2007	31 juillet 2009
Seychelles	30 mars 2007	
Sierra Leone	30 mars 2007	
Slovaquie	26 septembre 2007	26 mai 2010
Slovénie	30 mars 2007	24 avril 2008
Soudan		24 avril 2009 <sup>a</sup>
Suède	30 mars 2007	15 décembre 2008
Swaziland	25 septembre 2007	
Togo	23 septembre 2008	1 <sup>er</sup> mars 2011
Tunisie	30 mars 2007	2 avril 2008
Turkménistan		10 novembre 2010 <sup>a</sup>
Turquie	28 septembre 2009	
Ukraine	24 septembre 2008	4 février 2010
Yémen	11 avril 2007	26 mars 2009
Zambie	29 septembre 2008	

## Annexe II

### Soumission de rapports par les États parties conformément à l'article 35 de la Convention – situation au 15 avril 2011

<i>État partie</i>	<i>Entrée en vigueur (date de ratification +30 jours)</i>	<i>Date à laquelle le rapport était attendu</i>	<i>Date à laquelle le rapport a été reçu</i>	<i>Date à laquelle le rapport a été examiné</i>
Afrique du Sud	30 décembre 2007	30 décembre 2009		
Algérie	4 janvier 2010	4 janvier 2012		
Allemagne	24 mars 2009	24 mars 2011		
Arabie saoudite	24 juillet 2008	24 juillet 2010		
Argentine	2 octobre 2008	2 octobre 2010	6 octobre 2010	
Arménie	22 octobre 2010	22 octobre 2012		
Australie	17 août 2008	17 août 2010	3 décembre 2010	
Autriche	26 octobre 2008	26 octobre 2010	2 novembre 2010	
Azerbaïdjan	27 février 2009	27 février 2011	16 février 2011	
Bangladesh	30 décembre 2007	30 décembre 2009		
Belgique	2 août 2009	2 août 2011		
Bolivie (État plurinational de)	16 décembre 2009	16 décembre 2011		
Bosnie-Herzégovine	12 avril 2010	12 avril 2012		
Brésil	1 <sup>er</sup> septembre 2008	1 <sup>er</sup> septembre 2010		
Burkina Faso	23 août 2009	23 août 2011		
Canada	11 avril 2010	11 avril 2012		
Chili	29 août 2008	29 août 2010		
Chine	1 <sup>er</sup> septembre 2008	1 <sup>er</sup> septembre 2010	30 août 2010	
Costa Rica	1 <sup>er</sup> novembre 2008	1 <sup>er</sup> novembre 2010	29 mars 2011	
Croatie	15 septembre 2007	15 septembre 2009		
Cuba	6 octobre 2007	6 octobre 2009		
Danemark	24 août 2009	24 août 2011		
Égypte	14 mai 2008	14 mai 2010		
El Salvador	14 janvier 2008	14 janvier 2010	5 janvier 2011	
Émirats arabes unis	19 avril 2010	19 avril 2012		
Équateur	3 mai 2008	3 mai 2010		
Espagne	3 janvier 2008	3 janvier 2010	3 mai 2010	
Éthiopie	7 août 2010	7 août 2012		
France	18 mars 2010	18 mars 2012		
Gabon	1 <sup>er</sup> novembre 2007	1 <sup>er</sup> novembre 2009		
Guatemala	7 mars 2009	7 mars 2011		
Guinée	8 mars 2008	8 mars 2010		
Haïti	23 août 2009	23 août 2011		
Honduras	14 mars 2008	14 mars 2010		
Hongrie	20 août 2007	20 août 2009	14 octobre 2010	

<i>État partie</i>	<i>Entrée en vigueur (date de ratification +30 jours)</i>	<i>Date à laquelle le rapport était attendu</i>	<i>Date à laquelle le rapport a été reçu</i>	<i>Date à laquelle le rapport a été examiné</i>
Îles Cook	8 juin 2009	8 juin 2011		
Inde	1 <sup>er</sup> novembre 2007	1 <sup>er</sup> novembre 2009		
Iran (République islamique d')	23 novembre 2009	23 novembre 2011		
Italie	15 juin 2009	15 juin 2011		
Jamaïque	30 avril 2007	30 avril 2009		
Jordanie	30 avril 2008	30 avril 2010		
Kenya	19 juin 2008	19 juin 2010		
Lesotho	2 janvier 2009	2 janvier 2011		
Lettonie	1 <sup>er</sup> avril 2010	1 <sup>er</sup> avril 2012		
Lituanie	18 septembre 2010	18 septembre 2012		
Malaisie	19 août 2010	19 août 2012		
Malawi	27 septembre 2009	27 septembre 2011		
Maldives	5 mai 2010	5 mai 2012		
Mali	7 mai 2008	7 mai 2010		
Maroc	8 mai 2009	8 mai 2011		
Maurice	8 février 2010	8 février 2012		
Mexique	17 janvier 2008	17 janvier 2010		
Mongolie	13 juin 2009	13 juin 2011		
Monténégro	2 décembre 2009	2 décembre 2011		
Namibie	4 janvier 2008	4 janvier 2010		
Népal	7 juin 2010	7 juin 2012		
Nicaragua	7 janvier 2008	7 janvier 2010		
Niger	24 juillet 2008	24 juillet 2010		
Nigéria	24 octobre 2010	24 octobre 2012		
Nouvelle-Zélande	25 octobre 2008	25 octobre 2010		
Oman	6 février 2009	6 février 2011		
Ouganda	25 octobre 2008	25 octobre 2010		
Panama	7 septembre 2007	7 septembre 2009		
Paraguay	3 octobre 2008	3 octobre 2010	21 octobre 2010	
Pérou	27 février 2008	27 février 2010	8 juillet 2010	
Philippines	15 mai 2008	15 mai 2010		
Portugal	23 octobre 2009	23 octobre 2011		
Qatar	13 juin 2008	13 juin 2010		
République arabe syrienne	10 août 2009	10 août 2011		
République de Corée	11 janvier 2009	11 janvier 2011		
République de Moldova	21 octobre 2010	21 octobre 2012		
République démocratique populaire lao	25 octobre 2009	25 octobre 2011		
République dominicaine	18 septembre 2009	18 septembre 2011		
République tchèque	28 octobre 2009	28 octobre 2011		
République-Unie de Tanzanie	10 décembre 2009	10 décembre 2011		

<i>État partie</i>	<i>Entrée en vigueur (date de ratification +30 jours)</i>	<i>Date à laquelle le rapport était attendu</i>	<i>Date à laquelle le rapport a été reçu</i>	<i>Date à laquelle le rapport a été examiné</i>
Roumanie	27 février 2011	27 février 2013		
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	8 juillet 2009	8 juillet 2011		
Rwanda	15 janvier 2009	15 janvier 2011		
Saint-Marin	22 mars 2008	22 mars 2010		
Saint-Vincent-et- les Grenadines	29 novembre 2010	29 novembre 2012		
Sénégal	7 octobre 2010	7 octobre 2012		
Serbie	31 août 2009	31 août 2011		
Seychelles	2 novembre 2009	2 novembre 2011		
Sierra Leone	4 novembre 2010	4 novembre 2012		
Slovaquie	26 juin 2010	26 juin 2012		
Slovénie	24 mai 2008	24 mai 2010		
Soudan	24 mai 2009	24 mai 2011		
Suède	15 janvier 2009	15 janvier 2011	7 février 2011	
Thaïlande	29 août 2008	29 août 2010		
Togo	1 <sup>er</sup> avril 2011	1 <sup>er</sup> avril 2013		
Tunisie	2 mai 2008	2 mai 2010	1 <sup>er</sup> juillet 2010	12 avril 2011
Turkménistan	4 octobre 2008	4 octobre 2010		
Turquie	28 octobre 2009	28 octobre 2011		
Ukraine	4 mars 2010	4 mars 2012		
Union européenne	23 janvier 2011	23 janvier 2013		
Uruguay	11 mars 2009	11 mars 2011		
Vanuatu	23 novembre 2008	23 novembre 2010		
Yémen	26 avril 2009	26 avril 2011		
Zambie	1 <sup>er</sup> mars 2010	1 <sup>er</sup> mars 2012		



## Annexe III

### Membres du Comité des droits des personnes handicapées et date d'expiration de leur mandat

<i>Nom</i>	<i>Pays de nationalité</i>	<i>Mandat prenant fin le 31 décembre</i>
M <sup>me</sup> Amna Ali Al-Suwaidi	Qatar	2012
M. Mohammed Al-Tarawneh	Jordanie	2012
M. Monsur Ahmed Chowdhury	Bangladesh	2012
M <sup>me</sup> Maria Soledad Cisternas Reyes	Chili	2012
M <sup>me</sup> Theresia Degener	Allemagne	2014
M. Gábor Gombos	Hongrie	2012
M <sup>me</sup> Fatiha Hadj-Salah	Algérie	2012
M. Kim Hyung Shik	République de Corée	2014
M. Lotfi Ben Lallahom	Tunisie	2014
M. Stig Langvad	Danemark	2014
M <sup>me</sup> Edah Wangechi Maina	Kenya	2014
M. Ronald McCallum	Australie	2014
M <sup>me</sup> Ana Peláez Narváez	Espagne	2012
M <sup>me</sup> Silvia Judith Quan-Chang	Guatemala	2012
M. Carlos Ríos Espinosa	Mexique	2014
M. Damjan Tatić	Serbie	2014
M. Germán Xavier Torres Correa	Équateur	2014
M <sup>me</sup> Yang Jia	Chine	2012

## Annexe IV

### Décisions adoptées par le Comité à sa cinquième session

1. Le Comité a décidé de demander deux semaines supplémentaires de temps de réunion chaque année, ainsi que les ressources nécessaires pour deux semaines de réunion d'un groupe de travail de présession chaque année. Chacune de ses deux sessions annuelles serait donc dorénavant constituée de deux semaines de séances plénières et d'une semaine de réunions d'un groupe de travail de présession. Le Comité a décidé de faire figurer cette demande dans son premier rapport biennal à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social.
2. Le Comité a décidé de créer un groupe de travail sur l'article 9 dans l'optique de l'élaboration d'une Observation générale sur l'accessibilité.
3. Le Comité a décidé de mettre fin au groupe de travail informel sur les catastrophes naturelles.
4. Le Comité a décidé de consacrer deux séances de sa session suivante à l'examen du rapport d'un État partie et, à la même session, d'adopter la liste des points à traiter pour deux États parties.
5. Le Comité a adopté le document sur ses méthodes de travail (CRPD/C/5/4).

## Annexe V

### Groupes de travail du Comité

1. Le Comité a décidé que les membres dont les noms suivent feraient partie des groupes de travail ci-après:

#### Groupe de travail sur l'accessibilité (art. 9)

*Présidence:* M. Mohammed Al-Tarawneh  
*Vice-présidence:* M. Damjan Tatić  
*Membres:* M<sup>me</sup> Jia Yang, M. Lotfi Ben Lallahom, M. Monsur A. Chowdhury, M. Gábor Gombos, M. Stig Langvad

#### Groupe de travail sur la capacité juridique (art. 12)

*Présidence:* M<sup>me</sup> Edah Maina  
*Vice-présidence:* M. Gábor Gombos  
*Membres:* M<sup>me</sup> Maria Soledad Cisternas, M<sup>me</sup> Amna Al-Suwaidi, M. Ronald McCallum, M. Carlos Ríos Espinosa, M<sup>me</sup> Theresia Degener

#### Groupe de travail sur l'accessibilité des transports publics et sur les politiques en matière de transports aériens

*Présidence:* M. Mohammed Al-Tarawneh  
*Membres:* M<sup>me</sup> Jia Yang, M. Lotfi Ben Lallahom, M. Monsur A. Chowdhury, M<sup>me</sup> Fatiha Hadj-Salah, M. Carlos Ríos Espinosa

## Annexe VI

### **Demande de temps de réunion supplémentaire faite au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale**

1. Conformément à l'article 34 de la Convention et aux articles 22 et 23 de son Règlement intérieur, le Comité a décidé de demander à l'Assemblée générale d'approuver la tenue de deux sessions par an, d'une durée de deux semaines chacune, soit une semaine supplémentaire par session, ainsi que la création d'un groupe de travail de présession pour chaque session, en prenant en compte les incidences que cette décision aurait sur le budget-programme.

### **Incidences que la décision du Comité des droits des personnes handicapées de réclamer des moyens supplémentaires aurait sur le budget-programme**

#### **Déclaration faite oralement par le secrétariat au sujet de la décision du Comité des droits des personnes handicapées devant être incluse dans son premier rapport biennal au Conseil économique et social à sa session de fond de 2011 et à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session**

2. Le présent exposé est fait en application de l'article 22 du Règlement intérieur du Comité des droits des personnes handicapées.

3. En ce qui concerne la décision devant figurer dans le premier rapport biennal du Comité au Conseil économique et social à sa session de fond de 2011 et à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session, selon laquelle le Comité déciderait de demander à l'Assemblée générale d'approuver la tenue de deux sessions par an, d'une durée de deux semaines chacune, qui seraient précédées de réunions d'un groupe de travail de présession, d'une durée d'une semaine, et comme suite à l'examen de la décision en question, le présent exposé a pour objet d'informer le Comité que la décision entraînerait des dépenses supplémentaires au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

4. La Convention relative aux droits des personnes handicapées et le Protocole facultatif se rapportant à la Convention sont entrés en vigueur en mai 2008. Fin 2008, 46 États étaient parties à la Convention; ils étaient 76 à la fin de 2009. Actuellement, on compte 99 États parties. Conformément au paragraphe 1 de l'article 35 de la Convention, les États parties sont tenus de soumettre leur rapport initial dans un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la Convention. Par conséquent, à la fin de 2010, les rapports de 46 États parties étaient attendus et 30 autres rapports d'États parties doivent être soumis d'ici à la fin de 2011. Actuellement, seuls 14 rapports d'États parties ont été soumis au Comité, y compris le rapport qu'il examine à sa session en cours. Il convient de noter qu'il s'agit là du premier examen de rapport auquel se livre le Comité et que, compte tenu des nombreuses questions posées par nombre d'États parties au sujet de différents aspects de l'obligation de soumission de rapports, on s'attend à ce que 30 autres rapports seulement soient soumis en 2011, ce qui fait que 44 rapports seulement au total devraient avoir été soumis d'ici à la fin de l'année 2011, au lieu des 76 rapports attendus si les dispositions du paragraphe 1 de l'article 35 étaient respectées.

5. Conformément à l'article 39 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Comité rend compte de ses activités à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social tous les deux ans et peut formuler des suggestions et des

recommandations générales fondées sur l'examen des rapports et des informations reçus des États parties. Ces suggestions et ces recommandations générales sont incluses dans le rapport du Comité, accompagnées, le cas échéant, des observations des États parties.

6. Conformément à l'article 35 de la Convention, le Comité a pour mandat d'examiner les rapports soumis par les États parties sur les mesures qu'ils ont prises pour s'acquitter de leurs obligations en vertu de la Convention. Conformément au Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Comité a compétence pour recevoir et examiner les communications présentées par des particuliers (art. 1) et pour engager une enquête sur les renseignements crédibles dont il dispose faisant état de violations graves ou systématiques de la Convention par un État partie (art. 6).

7. Actuellement, le Comité tient deux sessions par an d'une semaine chacune, dont les crédits ont été inscrits dans le budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011. En se fondant sur l'expérience acquise par le Comité depuis sa création, on peut s'attendre à ce qu'il examine en moyenne un rapport d'État partie par session d'une semaine, si l'on tient compte du temps nécessaire pour dialoguer avec les représentants de l'État partie concerné et pour rédiger le projet d'observations finales, le faire traduire puis le faire adopter par le Comité en séance plénière. Par conséquent, selon les dispositions actuellement en place, sur les 13 rapports parvenus jusqu'ici au Comité (en excluant celui que le Comité examine actuellement), deux seulement pourraient être examinés chaque année. Cela prendrait donc six ans pour examiner les 13 autres rapports dont le Comité est saisi, alors que d'ici à la fin de 2011, le Comité devrait avoir reçu 76 rapports.

8. Sachant que le Comité siège actuellement pour la première fois en présence de tous les membres de sa composition élargie (passée de 12 à 18 membres) et que la demande en temps de réunion va aller croissant (plus le Comité compte de membres, plus le nombre d'orateurs prenant la parole au cours des débats du Comité est élevé, notamment), l'augmentation rapide de la charge de travail du Comité, induite par le rythme soutenu de ratification de l'instrument, et les obligations de présentation de rapport, qui vont de pair avec la ratification, semblent à l'origine de la décision du Comité de demander à l'Assemblée générale d'approuver la tenue de deux sessions annuelles de deux semaines chacune. Selon les estimations, chaque session ainsi prolongée permettrait au Comité d'examiner jusqu'à quatre rapports et, au cours de l'exercice biennal 2012-2013, durant lequel deux sessions de deux semaines chacune pourraient se tenir par année, le Comité parviendrait à examiner les rapports de 16 États parties.

9. Le Comité a également décidé, conformément à l'article 5 de son Règlement intérieur (CRPD/C/4/2) et à la pratique des autres organes conventionnels, de demander à l'Assemblée générale d'approuver la tenue de deux groupes de travail de présession chaque année, afin d'élaborer des listes de points à traiter et de questions soulevées par les rapports reçus des États parties.

10. Les incidences financières de la décision du Comité sont les suivantes: a) les coûts relatifs à la documentation et aux services de conférence vont augmenter pour les six langues de travail du Comité, ainsi que ceux relatifs à la transcription en braille dans les six langues; b) compte tenu de la possibilité que de nouveaux membres du Comité soient malentendants, il risque d'être nécessaire d'offrir aussi des services d'interprétation en langue des signes et de sous-titrage en direct durant les séances du Comité; c) l'indemnité journalière de subsistance va devoir être versée aux nouveaux membres; et d) de nouvelles dépenses au titre de l'appui aux services de conférence vont s'imposer.

11. L'appui requis du secrétariat pour garantir les services techniques au Comité lors de l'examen des rapports que les États parties ont soumis en application de l'article 35 de la Convention sera financé dans un premier temps à partir des ressources disponibles. Les besoins en personnel qui en découlent et ceux engendrés par d'autres tâches connexes,

telles que la mise en train des procédures de plainte ou d'enquête, devront être réexaminés le moment venu lorsque le nombre d'États parties et celui des plaintes reçues auront augmenté.

12. Pour ce qui est de la prolongation proposée du temps de réunion, un montant total de 9 701 000 dollars de ressources additionnelles pourrait être requis pour l'exercice biennal 2012-2013. Ces besoins supplémentaires, énumérés dans le tableau ci-après, sont nouveaux et n'ont pas été pris en compte lors de l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, actuellement en cours d'élaboration. Les besoins additionnels se décomposent comme suit:

	<i>Montant (en dollars É.-U.)</i>
Chapitre 2, Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	9 113 200
Chapitre 24, Droits de l'homme	553 600
Chapitre 29E, Administration (Genève)	34 200
<b>Total</b>	<b>9 701 000</b>

13. L'attention du Comité est également appelée sur le fait que, dans plusieurs de ses résolutions, notamment sa résolution 65/200, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-sixième session, des propositions concrètes sur les organes de suivi des traités relatifs aux droits de l'homme, en faisant fond sur les travaux qu'il a menés en application de la résolution 9/8 du Conseil des droits de l'homme, en date du 24 septembre 2008, en vue d'améliorer l'efficacité de ces organes et de discerner les gains d'efficacité dans leurs méthodes de travail et les ressources dont ils ont besoin pour mieux gérer leur volume de travail et leurs programmes de travail, compte tenu des contraintes budgétaires et de la charge de travail propres à chaque organe conventionnel.

14. Compte tenu de ce qui précède, dans l'hypothèse où le projet de décision serait inclus dans le rapport du Comité à l'Assemblée générale, à sa soixante-sixième session, les montants des dépenses supplémentaires correspondantes seraient soumis à l'Assemblée générale, sous forme d'un état des incidences budgétaires, pour examen, au moment de l'examen du projet de résolution portant sur le rapport. C'est alors que le secrétariat procédera à l'examen de l'ensemble des propositions de ressources pour le budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 et donnera à l'Assemblée générale, conformément aux procédures établies, un avis sur la façon dont ces ressources pourraient être prélevées.